

Nos réf : JJU.A.T.08031

**Monsieur Alain Barthélémy-Vigouroux**  
Secrétaire de l'Association pour l'Enseignement  
de la Langue d'Oc dans la région PACA

Quimper, le 3 septembre 2010

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 août dernier, et tenais à vous remercier vivement pour votre utile contribution à notre projet de texte de loi sur les langues régionales. Je puis d'ores et déjà vous annoncer que je défendrai plusieurs de vos amendements dont la pertinence me semble irréfutable.

J'en viens aux deux points principaux abordés dans votre courrier.

Il est effectivement illusoire, à mon sens, d'espérer une meilleure prise en compte des langues régionales dans notre système éducatif tant que leur enseignement sera conditionné à une demande parentale bien inconsistante. Aussi, m'inspirant de ce que l'on appelle parfois le « *modèle corse* », ai-je proposé sur ce point une modification notable du texte. Celui-ci devrait disposer que, dans les aires géographiques concernées, l'enseignement de langue régionale ou en langue régionale constitue la règle commune et s'applique à tous les enfants, « *sauf opposition dûment signalée des parents* ». Les différents articles que vous évoquez ont donc été réécrits en ce sens.

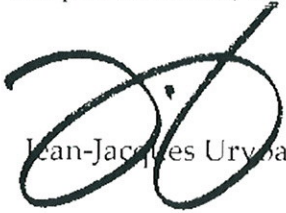
J'espère que cette rectification, qui me paraît aller au-delà même de ce que vous préconisiez, vous apportera toute satisfaction.

J'ai naturellement intégré la deuxième de vos préconisations, visant à souligner la parfaite synonymie entre « *langue occitane* » et « *langue d'oc* ». Je comprends d'autant mieux vos craintes en la matière qu'il existe également en Bretagne une petite minorité propageant cette affligeante ineptie linguistique, totalement anti-scientifique, selon laquelle la langue

bretonne s'apparenterait à une sorte de mythe forgé au XIXe siècle par une poignée d'intellectuels romantiques, au détriment des quatre dialectes léonard, cornouaillais, trégorois et vannetais qui, à ses yeux, constituerait la seule réalité tangible. Il s'agit toujours, au fond, de diviser pour mieux régner... Je forme néanmoins le vœu que le dépôt de notre proposition de loi permette de dégager le nécessaire débat sur la promotion des langues de France de cette **gangue idéologique extrêmement malsaine dans laquelle il se trouve aujourd'hui enserré.**

Tels sont les quelques éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Jean-Jacques Urvoy